

ASSURANCE-MALADIE

Une seule prime pour maladie et accidents

264 15.07.2010

5269

**A propos de l'article intitulé
«Berne ne peut pas contrôler les primes» (24 heures
du 3 juillet 2010):**

Il est tout à fait normal que Berne ne puisse contrôler les primes à cause du système du tiers garant ou du tiers payant. De ce simple fait, toutes les factures inférieures aux franchises ne sont pas prises en considération. Par contre, le coût annoncé par les assureurs pour Vaud/2009, soit 3704 fr. 30, est un chiffre brut qui doit être revu à la baisse pour devenir chiffre net en retranchant franchises et quotes-parts.

Il semblerait que l'OFSP est incapable d'analyser et de comprendre un texte, même ses propres écrits avec l'exemple suivant concernant les prestations de l'AOS: l'assurance obligatoire garantit à tous une couverture de soins médicaux complète. Il devrait donc n'y avoir qu'une seule prime pour l'assurance-maladie et accidents (prime étalon) et la prime annexe maladie.

En versant les réserves dans un fonds de compensation des risques, nous allons fortement vers une réduction des primes.

Alfred Favre-Bulle,
Lausanne